

## Compte-rendu CAPL A mutations au 1<sup>er</sup> mars 2015

La CAPL s'est réunie le 15 janvier 2015 dans les locaux de la DDFIP afin de préparer le mouvement local à effet au 1<sup>er</sup> mars 2015.

À cette occasion, **FO DGFIP** 43 a fait la déclaration liminaire ci-dessous :

- **Déclaration liminaire**

« Monsieur le président,

*Vous avez réuni cette CAPL pour le mouvement local consécutif au mouvement complémentaire national au 1<sup>er</sup> mars 2015.*

*Celui-ci va se tenir dans un contexte de suppressions d'emplois qu'avec tous nos collègues nous condamnons fermement, ainsi que vous avez pu le constater mardi matin jour de 2<sup>ème</sup> convocation du CTL emplois.*

*FO-DGFIP, qui revendique un véritable deuxième mouvement dans l'intérêt des agents et des services, déplore qu'il s'agisse d'un embryon de mouvement.*

*En effet après avoir expliqué des années durant la suppression des emplois C par la montée en puissance de la qualification des agents, la Direction Générale, sur injonction du gouvernement, réduit depuis deux ans la voilure dans toutes les catégories. Avec la démarche stratégique, dont FO DGFIP demande le retrait, ce sont tous les services et toutes les catégories qui sont touchés. Les conséquences nous les connaissons bien : services surchargés, agents stressés, public mécontent, missions malmenées.*

*Pour FO DGFIP le service public est l'objet de coups mortels au travers de la MAP et la démocratie n'y trouve plus son compte.*

*Les nouvelles règles de gestion conduisent, nous le constatons, à des ALD et à des détachements de plus en plus nombreux. La dé-filiarisation, bien qu'elle séduise certains, risque fort de conduire à terme à une désorganisation des services dont les agents seront eux-mêmes les premiers à souffrir.*

C'est pourquoi **FO DGFIP** défend, sans préalable ni exclusive les revendications suivantes :

- Pour deux véritables mouvements de mutation par an,*
- Retrait de la démarche stratégique,*
- Arrêt de la MAP,*
- Arrêt des actes de décentralisation/régionalisation,*
- Arrêt des suppressions d'emplois,*
- Maintien de l'intégralité des missions dans le ressort de la DGFIP,*
- Maintien des statuts particuliers et de tous nos droits et garanties,*
- Non aux statuts interministériels,*
- Arrêts des réorganisations et restructurations,*
- Maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE,*
- Une augmentation immédiate du point d'indice de 8 % et l'octroi de 50 points d'indice uniforme sur la grille ,*
- Revalorisation immédiate du régime indemnitaire,*
- Création d'un 13e échelon pour les inspecteurs de la DGFIP,*
- Levée de la durée de séjour des inspecteurs sortis de l'ENFiP (délai d'un an à compter de septembre). »*

- **Les nouveaux arrivants :**

À l'issue du mouvement national, deux personnes arrivent en Haute-Loire : M BERTHET Alexandre et Mme LEMASSON Idalie.

Mme LEMASSON est affectée « à la disposition du Directeur » (ALD) sans résidence, sur l'ensemble du Département. Elle occupera un poste dans un service de Direction.

La commission est appelée à se prononcer sur l'affectation de M BERTHET Alexandre anciennement en poste dans le département Charente-Maritime. En effet, M BERTHET a obtenu une affectation nationale en Haute-Loire, sur la RAN du Puy, mission « Gestion Fiscale». L'administration propose de l'affecter au SIP du Puy où le seul service au Puy En Velay comportant un poste vacant dans cette mission structure. Ce poste est actuellement occupé par un ALD.

Le Président a précisé qu'il avait eu des contacts avec certains agents soit sur leur demande soit sur celle de la direction.

- **Les agents affectés au plan national “ à la disposition de directeur ”**

La situation des inspecteurs actuellement affectés ALD n'évolue pas :

- Véronique SOUTRENON (ALD sans résidence) : SPF
- William PIQUE (ALD Le Puy) : FI
- Géraldine FONTAINE (ALD Le Puy) : SIP Le Puy recouvrement
- Romain RAYNAL (ALD sans résidence): Direction
- Élodie SANSSAS (ALD Le Puy) Trésorerie LE PUY VILLE
- Julien JOBLET (ALD sans résidence) : SIP Le PUY

- **Les agents en situation de détachement :**

La direction n'a pas souhaité remettre en cause des détachements dont les agents concernés sont satisfaits depuis plusieurs années.:

- Christelle BETEVY nommée direction, détachée à la BDV,
- François Jean CANAL nommé SIP du Puy détaché en Direction au Pôle Fiscal.

Toutefois un inspecteur actuellement détaché a demandé la fin de son détachement :

- Ouadii AKKIOUI nommé BDV détaché au PCE du Puy.

En effet, un inspecteur actuellement en poste à la BDV est susceptible d'obtenir un détachement auprès d'une autre structure administrative. Il libérerait ainsi un emploi de vérificateur et permettrait à Ouadii Akkioui de rejoindre sa véritable affectation nationale : la BDV.

Le Président a indiqué que le détachement prendra fin dès qu'il en fera la demande. Pour pallier à la vacance du poste ainsi créée au PCE, le président a précisé que la direction a demandé à ce collègue de rester sur son poste actuel afin de finir des travaux en cours, en accord avec les chefs de service concernés. En résumé sur le papier le président acquiesce à la demande de l'agent et en réalité il lui demande de renoncer.

**FO DGFIP** a fait remarquer que l'emploi en cause était en réalité un « B » au tableau des emplois et qu'il était de la responsabilité de la direction de pourvoir les postes avec les effectifs prévus. En effet n'est-il pas choquant qu'en bout de chaîne un service, ou l'un de ces agents, fassent les frais de la politique de détachements qui jusqu'alors avait été gérée à l'amiable ?

**FO DGFIP** réitère sa position concernant les détachements : ceux-ci doivent rester l'exception.

Les votes en CAPL ne s'effectuent que sur les affectations « sur poste » les autres positionnements (ALD, détachements, répartition des agents de direction) étant de la seule responsabilité du Président.

La CAPL se prononce unanimement pour l'affectation de M BERTHET Alexandre au SIP du Puy en Velay.

Les représentants **FO DGFIP** :

Jean-Louis PAYRARD, titulaire, Raluca ROTARIU-RAYNAL, suppléante et Chantal BONELLO, expert.

**FO DGFIP** à vos côtés,

**FO DGFIP** de votre côté.

**Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)	
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____, le _____	signature _____

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu